



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 007-240700864-20240411-2024_067-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 11 Avril 2024	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à seize heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain Absents excusés ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - PELOZUELO Christiane (procuration à C. SALVI) - LAURENT Jérôme (procuration à S. TRIOMPHE) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI)
Délibération N° 2024-067	Votes : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Subventions exceptionnelles Pôle Familles Solidarité Santé 2024.	

Madame Brigitte Pujuguet, Vice-Présidente à la petite enfance, l'enfance – jeunesse et la santé indique que la Communauté de communes propose d'aider ponctuellement des projets structurants des associations en lien avec les missions du Pôle Familles Solidarités Santé du territoire DRAGA.

Après avis favorable du bureau communautaire en date du 28/03/2024, il est proposé d'apporter une aide exceptionnelle aux projets suivants pour un montant total de 3 500 € répartis comme ci-après :

Association	Projet	Autres financements	Proposition de subvention exceptionnelle DRAGA
Association les Petits Oliviers – Maison d’assistantes Maternelles à Bourg Saint Andéol.	Aide au démarrage	CAF : 3000 € Département : 1000 €	1 000 €
Crèche parentale Les Pitchounets Saint Montan	Demande exceptionnelle pour aide à l’équipement en mobilier suite à l’extension de la crèche.	CAF : 6 000 €	1 500 €
La ligue Contre le cancer Comité Ardèche	Demande exceptionnelle pour les 10 ans d’Octobre Rose	AESIO : 200 €	1000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**Après en avoir délibéré à l’unanimité**

- **Approuve** l’octroi de subventions exceptionnelles pour un montant total de 3 500 €, et réparties comme dans le tableau ci-dessus
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif, exercice 2024, au chapitre 65.

Le secrétaire de séance
Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

